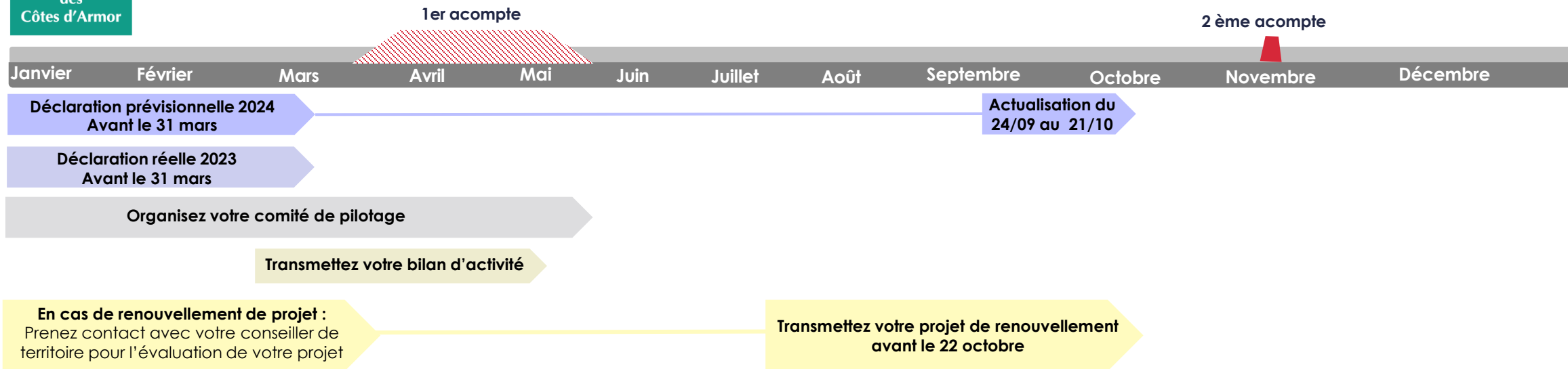


# Vous êtes gestionnaire d'un Relais Petite Enfance CALENDRIER 2024



Pensez à mettre à jour vos habilitations en cas de changement d'utilisateurs



Echéance	Etape	Informations complémentaires
<b>Avant le 31 mars</b>	Déclaration prévisionnelle 2024	<b>Acompte total 2024 : 70 % du droit RPE + Mission renforcée + Bonus Ctg (le cas échéant)</b> 1 <sup>er</sup> acompte : après validation du droit prévisionnel, versement de 90% de l'acompte total 2024 2 <sup>ème</sup> acompte : au 15 novembre 2024, versement du reliquat de 10% d'acompte à hauteur de 70% du dernier droit actualisé.
<b>Avant le 19 juillet</b>	Déclaration actualisée 2024	<b>Actualisation de votre déclaration 2024 en utilisant vos données réelles pour la période de janvier à septembre 2024 puis prévisionnelles d'octobre à décembre 2024.</b>
<b>Avant le 31 mars</b>	Déclaration réelle 2023	<b>À la validation de votre déclaration, versement du solde de votre droit réel 2023 droit RPE + Mission renforcée + Bonus Ctg (le cas échéant)</b>
<b>Avant le 30 juin</b>	Votre comité de pilotage	<b>Organisez votre comité de pilotage avec <u>votre conseiller territorial</u> en action sociale pour l'évaluation 2023 et les perspectives 2024</b>
<b>Avant le 31 mai</b>	Bilan d'activité	<b>Complétez et transmettez votre bilan d'activité via Sphinx</b>
<b>Avant le 22 octobre</b>	Votre projet de renouvellement	<b>Si votre convention de financement prend fin au 31 décembre 2024, vous êtes en renouvellement de projet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contactez <u>votre conseiller de territoire</u> pour vous accompagner dans l'évaluation de votre projet</li> <li>Transmettez votre projet de renouvellement finalisé avec <u>toutes les pièces justificatives</u> par mail, à votre conseiller de territoire.</li> </ul>